

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de décembre deux mille dix-sept (4 décembre 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Ne laissez pas les autres prendre le pouvoir sur la façon dont vous devez mener votre vie. Soyez fidèle à vos valeurs et aimez-vous tel que vous êtes. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

9. Nomination - Responsabilités des élus

10. Nomination du maire suppléant – Nominations en prévision des quatre prochaines années

11. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2018

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

12. *Nomination d'un substitut du maire – Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie*
13. *Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme*
14. *Nomination du représentant du conseil municipal - Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie*
15. *Radiation de soldes irrécouvrables*
16. *Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*
17. *Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie*
18. *Octroi de contrat – Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres inc. – Régularisation de la rue Milette*
19. *Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
20. *Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Demande d'achat de calendriers perpétuels*
21. *Motion de félicitations – Monsieur Gérard Milette – Intronisation au Temple canadien de la renommée en course d'accélération*
22. *Affaires diverses*
 - 22.1 *Motion de félicitations – Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès Calendrier perpétuel*
 - 22.2 *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Ornaments de Noël*
23. *Clôture de la séance*

2017-12-447

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la dernière séance ordinaire du conseil municipal pour l'année 2017. Il en profite pour remercier de leur collaboration ses collègues du conseil, toute l'équipe municipale, ainsi que tous ceux et celles qui, de près ou de loin, participent au bien-être de la municipalité.

Il souligne qu'une séance extraordinaire est prévue le lundi 11 décembre 2017 pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2018 et invite les citoyens à y assister.

Aussi, le maire relate les projets concrétisés en 2017, une année aux nombreuses réalisations : la construction du nouveau pavillon au terrain de soccer du chemin des Dalles; la réfection du plancher à la salle communautaire, les aménagements au parc des Grès; l'aménagement du parc François-Chrétien; le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré; l'octroi du mandat pour trouver une solution à la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur de la rue des Gouverneurs; la réfection du muret de la côte de l'église sur la rue Principale; la réfection urgente de la côte des 14 (secteur Petit-Saint-Étienne); l'octroi du mandat pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau du système de traitement des eaux usées; l'octroi du mandat pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de l'aqueduc municipal afin de desservir les résidents du secteur des Grès; l'installation d'une borne de recharge électrique dans le stationnement de la Coop Santé les Grès; l'achat d'un tracteur multifonctionnel et l'acquisition d'une unité d'urgence pour le Service incendie. Il note que ces investissements totalisent plus de 1,6 million de dollars.

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Dans un autre ordre d'idées, il félicite les membres du Comité d'embellissement pour avoir refait une beauté aux ornements extérieurs de Noël dans la municipalité. Aussi, il félicite les membres de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès pour la création d'un magnifique calendrier perpétuel composé de 366 photos. Enfin, il félicite M. Gérard Milette qui a été intronisé au Temple canadien de la renommée en course d'accélération, lors de la troisième édition du Gala annuel de l'organisation qui se tenait le 18 novembre dernier. C'est en 1989 que M. Milette commence sa carrière à titre de coureur professionnel et depuis, il a remporté les épreuves d'Indianapolis en 2015 et de Charlotte en 2016. De plus, le prix « Best Engineering » lui a été remis pour la confection de sa voiture, en 2010 et en 2016 et, fait à souligner, c'est M. Milette et sa femme, Mme Suzanne Poirier, qui ont construit le véhicule de course qui permet à M. Milette de connaître une belle carrière.

Enfin, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à profiter des infrastructures hivernales dans leur municipalité et leur souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, que la nouvelle année leur apporte bonheur, santé et réalisation de leurs désirs les plus chers.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2017-12-448

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2017-12-04 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-12-449

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-12-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-12-450

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 novembre 2017*, totalisant 186 093,82 \$.

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

- Les comptes à payer, *au 30 novembre 2017*, au montant de 192 753,21 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Industries Lafleur inc. – Pose de pièces – Contrat de fourniture d'une unité d'urgence pour le Service incendie

2017-12-451

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Industries Lafleur inc. de la facture n° 00007472 de 3 567 \$, avant taxes, datée du 29 novembre 2017, représentant les honoraires professionnels pour la pose de pièces au camion porteur, dans le cadre de l'octroi de contrat pour la fourniture d'une unité d'urgence destinée au Service incendie.

Il est de plus résolu d'autoriser l'affectation du Fonds général pour pourvoir à cette dépense (budget inutilisé en immobilisation incendie).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2017-12-452

Jocelyn Isabelle donne avis de motion, avec dispense de lecture, et présente un projet de règlement annonçant que lors de la prochaine assemblée ordinaire, le 15 janvier 2018, le conseil étudiera et adoptera un règlement établissant le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectif de réaliser une saine gestion dans une perspective d'intérêt public et de prévenir, notamment :

- 1^o Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2^o Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
- 3^o Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions de manière à préserver et à maintenir la confiance du public dans leur prise de décisions, c'est-à-dire en favorisant la transparence et toutes les valeurs énoncées dans le présent code.

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

8. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-2-2016, relativement au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès*. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

9. Nomination - Responsabilités des élus

2017-12-453

Il est **proposé** par Nancy Mignault, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue les responsabilités suivantes aux membres du conseil :

POSTES	RESPONSABILITÉS
Robert Landry, maire	<ul style="list-style-type: none">➤ Administration➤ Matières résiduelles
Richard St-Pierre, conseiller Siège n° 1	<ul style="list-style-type: none">➤ Service incendie➤ Sécurité civile➤ Comité consultatif d'urbanisme
Jocelyn Isabelle, conseiller Siège n° 2	<ul style="list-style-type: none">➤ Loisirs➤ Office municipal d'habitation➤ Sécurité civile➤ Substitut au C.A. de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Nancy Mignault, conseillère Siège n° 3	<ul style="list-style-type: none">➤ Loisirs➤ Municipalité Amie des Aînés (MADA)➤ Premiers répondants➤ Culture
Marc Bastien, conseiller Siège n° 4	<ul style="list-style-type: none">➤ Comité consultatif d'urbanisme➤ Coopérative jeunesse de services➤ Comité de vigilance➤ Environnement
Nicolas Gauthier, conseiller Siège n° 5	<ul style="list-style-type: none">➤ Bibliothèque➤ Culture
Gaëtan Léveillé, conseiller Siège n° 6	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics (voirie)➤ Hygiène du milieu➤ Comité d'embellissement➤ Office municipal d'habitation

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Nomination du maire suppléant – Nominations en prévision des quatre prochaines années

CONSIDÉRANT que l'article 116 du *Code municipal* prévoit qu'en tout temps, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel, en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations;

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une formalité, afin de prévoir au cas où une absence du maire survenait;

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie de nommer les maires suppléants à l'avance, et ce, pour les quatre (4) prochaines années, afin de faciliter ses opérations administratives;

2017-12-454

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Sabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les futurs maires suppléants, pour les quatre (4) prochaines années, comme suit :

- M. Marc Bastien, du 13 novembre 2017 au 9 juillet 2018;
- M. Nicolas Gauthier, du 10 juillet 2018 au 4 mars 2019;
- M. Gaëtan Léveillé, du 5 mars 2019 au 4 novembre 2019;
- M. Richard St-Pierre, du 5 novembre 2019 au 6 juillet 2020;
- M. Jocelyn Isabelle, du 7 juillet 2020 au 1^{er} mars 2021;
- Mme Nancy Mignault, du 2 mars 2021 au 1^{er} novembre 2021.

Le maire suppléant est nommé pour une période de huit (8) mois. Il est autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires, pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

Cette résolution abroge la résolution numéro 2017-11-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

2017-12-455

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2018, qui se tiendront les lundis suivants et qui débuteront à 19 h 30 :

15 janvier	9 juillet
5 février	6 août
5 mars	10 septembre
9 avril	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal Le Stéphanois, par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

12. Nomination d'un substitut du maire – Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

2017-12-456

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le conseiller M. Jocelyn Isabelle à titre de substitut du maire, en tant que représentant du conseil municipal, au sein du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Nomination des représentants du conseil municipal – Comité consultatif d'urbanisme

2017-12-457

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme les conseillers messieurs Marc Bastien et Richard St-Pierre à titre de représentants du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, soit jusqu'en décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Nomination du représentant du conseil municipal - Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie

2017-12-458

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme le conseiller M. Nicolas Gauthier à titre de représentant du conseil municipal au sein du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Radiation de soldes irrécouvrables

CONSIDÉRANT l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

2017-12-459

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 710,90 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 4 décembre 2017, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES				
Matricule	Montant		Matricule	Montant
5642-90-0106	2,59 \$		6040-73-8742	20,71 \$
5645-84-6395	33,65 \$		6040-73-9655	19,41 \$
5742-92-4533	5,17 \$		6040-82-2965	1,30 \$
5837-93-0004	1,30 \$		6043-31-9436	1,30 \$

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

5838-32-9808	31,06 \$		6044-85-6986	1,30 \$
5838-52-4415	93,86 \$		6045-41-2832	1,30 \$
5939-83-8348	21,99 \$		6139-23-8604	20,71 \$
6039-06-5228	19,41 \$		6139-47-4320	32,36 \$
6039-06-6470	1,30 \$		6143-17-6190	1,30 \$
6039-07-8021	11,66 \$		6143-18-7718	1,30 \$
6039-16-8847	21,99 \$		6143-84-9299	177,50 \$
6039-17-0143	28,46 \$		6144-02-1976	238,21 \$
6039-17-3517	19,41 \$		6144-40-8693	1,30 \$
6039-17-7255	10,35 \$		6144-62-1522	5,17 \$
6039-18-5653	14,24 \$		6144-85-0682	1,30 \$
6039-18-6607	28,46 \$		6145-10-5218	2,59 \$
6039-37-3392	12,94 \$		6242-05-7836	34,93 \$
6039-38-5262	1,30 \$		6242-05-8514	1,30 \$
6039-39-2712	19,41 \$		6242-15-1325	21,99 \$
6039-39-4990	10,35 \$		6242-37-2033	10,35 \$
6039-39-7010	20,71 \$		6242-59-6463	126,18 \$
6039-39-9596	1,30 \$		6243-18-1557	11,89 \$
6039-49-0762	9,06 \$		6243-18-4230	1,30 \$
6039-49-2587	10,35 \$		6245-67-1065	9,06 \$
6040-12-3000	10,35 \$		6245-73-5551	7,77 \$
6040-13-5612	16,82 \$		6245-73-6741	10,35 \$
6040-13-9726	1,30 \$		6245-73-8819	10,35 \$
6040-19-1173	1,30 \$		6245-81-4592	10,35 \$
6040-20-5731	27,17 \$		6335-69-8181	29,77 \$
6040-30-9386	29,77 \$		6336-38-5128	41,41 \$
6040-32-4399	1,30 \$		6344-47-2294	2,59 \$
6040-33-1573	150,78 \$		6344-47-3181	2,59 \$
6040-40-5413	38,89 \$		6344-47-4665	2,59 \$
6040-40-8644	20,71 \$		6344-66-4685	1,30 \$
6040-46-6017	23,29 \$		6345-20-2370	12,94 \$
6040-50-0943	10,35 \$		6345-20-4364	1,30 \$
6040-51-3242	1,30 \$		6345-20-5123	9,06 \$
6040-51-5492	10,35 \$		6436-88-6155	10,35 \$
6040-51-7407	10,35 \$		6436-88-8983	10,35 \$
6040-61-1128	1,30 \$		6441-37-0543	7,77 \$
6040-61-9894	10,35 \$		Total	1 710,90 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux cinq (5) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) en 2017, selon les dispositions du règlement 420-2013;

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

2017-12-460

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux cinq (5) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2017 les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 421-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires acquérant un baril de récupération d'eau de pluie pour la destiner à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à deux (2) propriétaires qui ont acquis un baril de récupération d'eau de pluie en 2017, selon les dispositions du règlement 421-2013;

2017-12-461

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux propriétaires admissibles, et dont l'achat a été fait en 2017, la subvention relative à l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie, en conformité avec les dispositions du règlement 421-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres inc. – Régularisation de la rue Milette

CONSIDÉRANT que la rue Milette a été remise à la municipalité lors de la réforme Ryan en 1993 (ministère des Transports) et qu'une partie de celle-ci fait partie, notamment, du lot 2 781 254, propriété de la Ferme Mirotec S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT que la rue Milette nécessite d'être régularisée par une description technique et une immatriculation cadastrale;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres inc., datée du 21 novembre 2017;

2017-12-462

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie au Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres inc. le contrat pour la description technique et l'immatriculation cadastrale de la rue Milette qui nécessite d'être régularisée puisque celle-ci fait partie, notamment, du lot 2 781 254, propriété de la ferme Mirotec S.E.N.C., pour un montant de 1 670 \$, avant taxes et frais de dépôt, suivant la soumission datée du 21 novembre 2017. Les coûts sont répartis comme suit :

Détails des opérations	Coûts (avant taxes)
Description technique	555 \$
Immatriculation cadastrale	1 115 \$

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

Total	1 670 \$
-------	----------

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que l'article IX du Règlement numéro 152-86, constituant un comité consultatif d'urbanisme, stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres suivants, du Comité consultatif d'urbanisme, soit messieurs Louis Brisson, Jacques Groleau, Mathieu Boudreau et Régis Boily, se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que ces quatre (4) membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période deux ans;

2017-12-463

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 :

- M. Louis Brisson;
- M. Jacques Groleau;
- M. Mathieu Boudreau;
- M. Régis Boily.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès – Demande d'achat de calendriers perpétuels

2017-12-464

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de dix (10) calendriers perpétuels, au coût de 20 \$ chacun, pour un montant global de 200 \$, à la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Motion de félicitations – Monsieur Gérard Milette – Intronisation au Temple canadien de la renommée en course d'accélération

2017-12-465

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Gérard Milette pour avoir été intronisé au Temple canadien de la renommée en course d'accélération, lors de la troisième édition du Gala annuel de l'organisation qui se tenait le 18 novembre dernier. C'est en 1989 que M. Milette commence sa carrière à titre de coureur professionnel et depuis, il a remporté les épreuves d'Indianapolis en 2015 et de Charlotte en 2016. De plus, le prix « Best Engineering » lui a été remis pour la confection de sa voiture, en 2010 et en 2016 et, fait à souligner, c'est M. Milette et sa femme, Mme Suzanne Poirier, qui ont construit le véhicule de course qui permet à M. Milette de connaître une belle carrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 décembre 2017

22. Affaires diverses

22.1 Motion de félicitations – Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès Calendrier perpétuel

2017-12-466

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres de la Société d'histoire de Saint-Étienne-des-Grès pour la création du magnifique calendrier perpétuel composé de 366 photos.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22.2 Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Ornaments de Noël

2017-12-467

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité d'embellissement pour avoir refait une beauté à nos ornements extérieurs de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 53

Fin : 19 h 54

23. Clôture de la séance

2017-12-468

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.